

OBJECTIF(S)

- Perfectionner les connaissances juridiques et pratiques pour optimiser l'exercice de l'activité de syndic de copropriété
- Approfondir les compétences juridiques pour consolider et enrichir les expériences sur le terrain

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Toutes personnes travaillant dans le domaine de la copropriété depuis au moins 1 an et ayant fait le module initiale copropriété

Prérequis : aucun.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

CYCLE INTENSIF

Durée : 2 jours (soit 14 heures) en Digital Learning

Moyens pédagogiques : Cas pratiques -support pédagogique
1 support pédagogique :

- Loi Hoguet
- Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 650 € HT

Non Adhérent FNAIM : 1 500 € HT

Demandeur d'emploi : 1 100 € HT

PROGRAMME

JOUR 1 – FONDAMENTAUX ET GESTION

JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

I- MISE À JOUR DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

- Les obligations découlant de la loi ALUR
- L'impact de la loi ELAN sur les copropriétés
- Les mesures de la loi habitat dégradé
- Les dernières évolutions environnementales et diverses

II – MAÎTRISER LES FINANCES D'UNE COPROPRIÉTÉ

- Qu'est-ce qu'une copropriété en difficultés ?
- La répartition des postes les plus énergivores
- Les solutions pour les diminuer
- Individualiser les charges
- Mensualiser les charges, établir des protocoles ou échéanciers
- Un copropriétaire ne paie pas ses charges, quelle est la procédure ?
- L'intervention d'un mandataire ad hoc
- Faire appel à un administrateur provisoire

JOUR 2 – GESTION OPÉRATIONNELLE

I-GESTION DES SINISTRES ET ASSURANCES

- Les différents types de sinistre
- Rôle du syndic lors de la déclaration
- Le cas des dégâts des eaux
- L'importance de l'expertise
- Comprendre la convention IRSI

II - SAVOIR GÉRER SON TEMPS ET SES TACHES

- La gestion administrative
 - La gestion du quotidien (mails etc...)
 - Gérer c'est connaître, prévoir et partager
 - Les nouveaux outils (ex ; chat GPT, drone, logiciels pour les visites d'immeuble)
- La gestion des travaux
 - Les demandes d'intervention, le choix des prestataires, l'évaluation des devis, la gestion des urgences

III – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LE RENDEZ-VOUS CENTRAL

- La préparation de l'assemblée générale
- La convocation
- Développer ses compétences oratoires
- L'animation de réunion : les attitudes gagnantes (lieux, 1^{ère} paroles, espace, objections...)
- Rappel des majorités et passerelles possibles
- Exécution des décisions et contentieux
- Les délais de prescription



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap